EN FOI DE QUOI les soussignés, y étant dûment autorisés par leurs Gouvernements respectifs, ont signé le présent Accord.

FAIT en deux exemplaires à Ottawa, le dixième jour de février 1971, correspondant au quinzième jour de Shvat, 5731, en anglais, en français et en hébreu, chaque version faisant également foi.

Pour le Gouvernement du Canada MITCHELL SHARP

Pour le Gouvernement de l'État d'Israël EPHRAIM EURON